



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Vaccins covid-19

Question écrite n° 38339

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur le nombre de vaccins covid-19 qui n'ont pu être utilisés et qui ont par conséquent dû être jetés en janvier, février et mars 2021 et les principales raisons ayant conduit à cette décision.

Texte de la réponse

Le taux de perte incompressible est extrêmement faible et très largement inférieur à celui d'autres vaccins compte tenu des contraintes logistiques relatives au transport, au maintien de la chaîne du froid, à la manipulation au dernier kilomètre et au stockage des vaccins. La faiblesse de ce taux s'explique notamment par l'efficacité des différents leviers qui ont été actionnés afin d'optimiser l'utilisation des doses en circulation sur le territoire. Des mécanismes de réallocation et de péréquation ont permis d'anticiper au niveau local la péremption des doses et de réorienter les stocks en fonction des besoins. L'ouverture, dès le 12 mai, de la vaccination à toute personne majeure sans condition d'âge ni de santé pour chaque créneau libre du jour au lendemain a permis d'accroître cette optimisation en s'appuyant notamment sur l'initiative citoyenne Covidliste. Les travaux en cours relatifs à l'extension des dates de péremption octroyée par l'agence nationale pour la sécurité du médicament et des produits de santé lorsque les conditions de conservation le permettent et sur demande des agences régionales de santé concourent au même objectif.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38339

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 avril 2021](#), page 3429

Réponse publiée au JO le : [2 novembre 2021](#), page 7997